

PCAET



(Plan Climat Air Énergie Territorial)



TOME 3 : PLAN ACTIONS

VERSION ADOPTÉE - LE 25 MAI 2021



TOME 3 – PLAN D’ACTIONS



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	6
RAPPEL DE LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE	7
1. LES AXES STRATEGIQUES	7
2. LE PROGRAMME D' ACTIONS	8
AXE STRATEGIQUE 1 – MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	13
AXE STRATEGIQUE 2 - ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE	19
AXE STRATEGIQUE 3 - SE DEPLACER SOBREMENT SUR LE TERRITOIRE	43
AXE STRATEGIQUE 4 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	57
AXE STRATEGIQUE 5 - DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE ET DURABLE	69
AXE STRATEGIQUE 6 - DEVELOPPER LE POTENTIEL ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE	77
AXE STRATEGIQUE 7 - ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	89

PREAMBULE

Depuis 2013, le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo est mobilisé dans la lutte contre le dérèglement climatique et dans l'adaptation du territoire aux changements, au travers du Plan Climat Energie Territorial du Pays du Vignoble Nantais.

Pour répondre à ses obligations règlementaires, Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé d'élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de son territoire, en janvier 2019 à savoir les communes suivantes :

- Aigrefeuille sur Maine, Boussay, Château Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute Goulaine, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint Fiacre sur Maine, Saint Lumine de Clisson, Saint Hilaire de Clisson, Vieillevigne
- Comptant 54 924 habitants (population totale au 1^{er} janvier 2018).

Ce Plan Climat Air Energie Territorial s'inscrit dans la dynamique territoriale engagée et définit une feuille de route concrète pour les 6 prochaines années.

Le PCAET a pour objet :

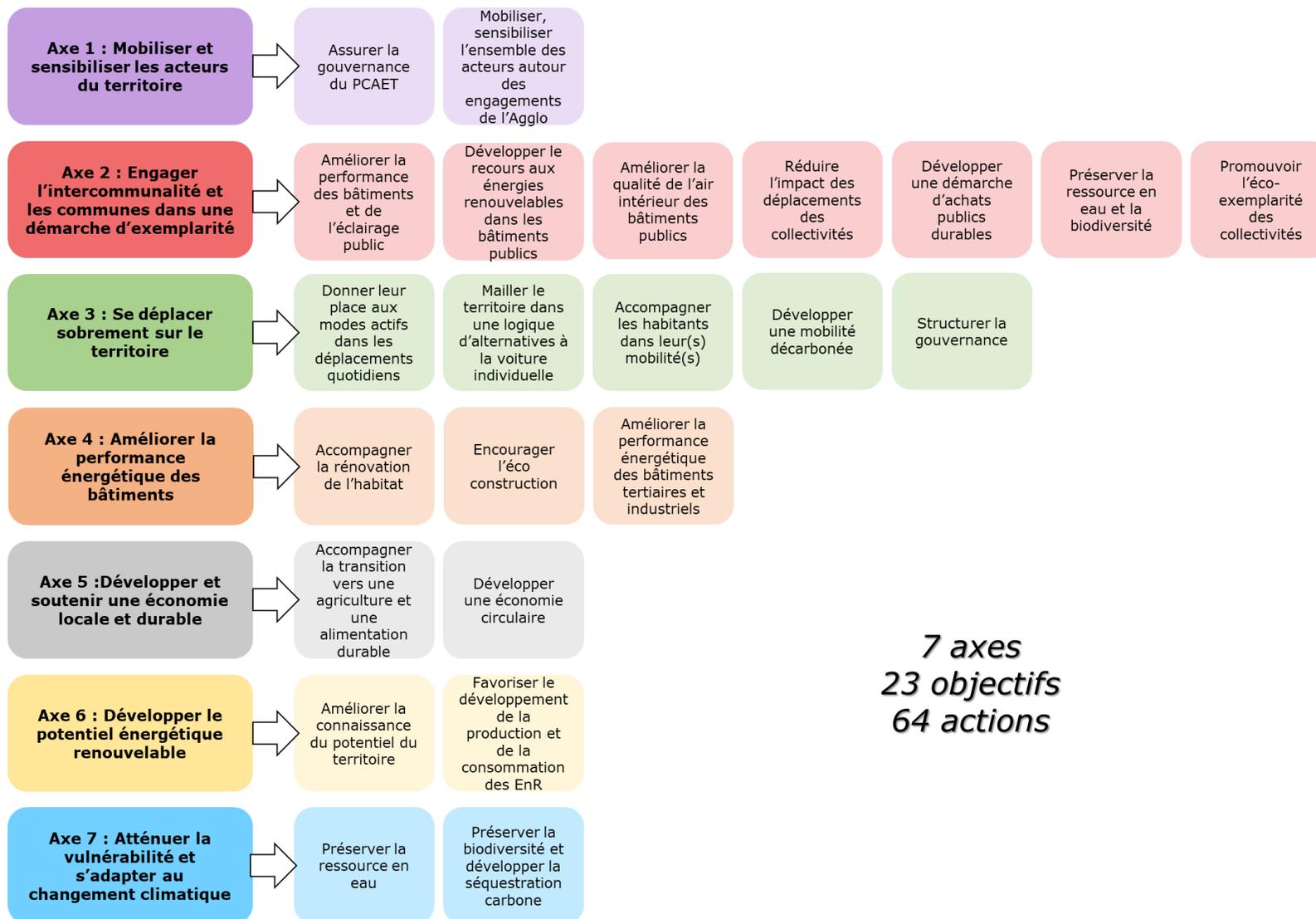
- la lutte contre le dérèglement climatique, par l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre et la réduction de nos consommations d'énergie,
- l'adaptation aux changements en cours et à venir, pour rendre le territoire plus résilient.

Le PCAET est une démarche collective et intégrative. Pour le construire, l'agglomération a donné toute sa place à la concertation et à la co-construction avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'être intéressés, en impliquant les habitants, les associations, les entreprises, les collectivités, les élus et autres partenaires.

RAPPEL DE LA DECLINAISON DE LA STRATEGIE

1) LES AXES STRATEGIQUES

Le programme d'actions s'articule autour de 7 axes stratégiques et 23 objectifs opérationnels.



**7 axes
23 objectifs
64 actions**

Les 7 axes stratégiques sont considérés comme prioritaires mais ne sont pas priorités.

Axe 1 « Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire »

Cet axe porte sur le suivi, l'animation et l'évaluation du PCAET. Axe transversal et socle du PCAET, la réussite du PCAET passera par la mobilisation de tous.

Axe 2 « Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité ».

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de ce PCAET en termes d'exemplarité, pour emmener l'ensemble des acteurs du territoire à se mobiliser.

Pour atteindre les objectifs fixés, la volonté politique est de mobiliser l'ensemble du potentiel offert par le patrimoine des collectivités ou leurs domaines de compétence, que ce soit sur les réductions de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ou de développement de la production des énergies renouvelables.

L'axe 2 est consacré à l'engagement des collectivités dans une démarche d'exemplarité. Les objectifs et actions de l'axe 2 peuvent se retrouver dans les autres axes stratégiques. L'idée au travers de cet axe est de matérialiser l'ensemble des actions sur lesquelles les collectivités peuvent se mobiliser et sont attendues.

Axe 3 « Se déplacer sobrement sur le territoire »

La mobilité est un enjeu majeur pour le territoire. Au travers de sa compétence « mobilité – transports », Clisson Sèvre Maine Agglo a défini un Plan Global de Déplacements (PGD), répondant aux objectifs du PCAET. L'axe 3 reprend les objectifs et actions définis dans le cadre du PGD. Il a été complété de quelques propositions d'actions issues de la concertation. Il s'agit de réduire l'usage de la voiture individuelle et des véhicules

thermiques et d'accompagner le changement de pratiques en proposant d'autres alternatives.

Axe 4 « Améliorer la performance énergétique des bâtiments »

En raison du caractère énergivore de nombreuses habitations et des sources d'énergie utilisées, l'habitat occupe une place prépondérante dans les consommations d'énergie du territoire : 27% de la consommation d'énergie du territoire et 14% des émissions de gaz à effet de serre.

A la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la performance énergétique de l'habitat constitue un axe majeur du PCAET. Il rejoint en ce sens certaines actions du Programme Local de l'Habitat de Clisson Sèvre Maine Agglo. L'axe 4 concerne les logements des habitants mais aussi les bâtiments tertiaires et industriels. L'objectif est de massifier les travaux de rénovation énergétique sur le territoire. Il s'agit également d'encourager l'éco-construction.

Axe 5 « Développer et soutenir une économie locale et durable »

Le changement de pratiques et de consommation, dans un souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, et de préservation de l'environnement, constitue un élément phare dans la lutte contre le dérèglement climatique. L'axe 5 porte sur les changements de pratiques et de modes de consommation. Cet axe s'articule autour de deux objectifs :

- l'un portant sur la transition agricole et alimentaire avec notamment l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire
- l'autre sur l'économie circulaire

Axe 6 « développer le potentiel énergétique renouvelable »

Le territoire dispose d'un certain potentiel de développement des énergies renouvelables qui est mobilisé dans le cadre de la stratégie du PCAET afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la balance

énergétique du territoire. La production locale d'énergies renouvelables est aussi une source de bénéfice, qui peut se matérialiser par des retombées fiscales pour les collectivités du territoire voire par des retombées économiques pour les acteurs locaux lorsqu'ils prennent part au financement du projet.

Axe 7 « Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique »

Il s'agit d'anticiper les conséquences du changement climatique sur les activités économiques et quotidiennes et de préserver la santé des habitants (canicule, allergènes, ...).

Une préoccupation particulière porte sur la ressource en eau sur un territoire dynamique, tant sur le plan démographique qu'économique, afin d'éviter les conflits d'usage et préserver le milieu naturel.

Chaque fiche action est construite de la même manière :

TITRE DE L'ACTION			
Objectifs et enjeux de l'action			
Descriptif de l'action			
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote		Partenaires	
Modalités de mise en œuvre		Cf : contribution des habitants. Rappel de se rapporter aux contributions des habitants au moment de la définition des modalités de mise en œuvre de l'action	
Conditions de réalisation		Point de vigilance de l'évaluation environnementale sur la mise en œuvre de l'action	
Calendrier		Indicateurs de suivi	

2) LE PROGRAMME D' ACTIONS

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'action
1/ Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire	1.1.1	Piloter et évaluer le PCAET
	1.1.2	Former les élus et les agents
	1.2.1	Mobiliser, sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire
2/ Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité	2.1.1	Accompagner les collectivités dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments (pilotages des installations et travaux)
	2.1.2	Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation" ou "passif"
	2.1.3	Assurer le suivi des consommations d'énergie et d'eau
	2.1.4	Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
	2.1.5	Valoriser les dépenses de la maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)
	2.2.1	Systématiser la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics
	2.2.2	Intégrer à la commande publique le recours à l'achat d'énergies renouvelables (biogaz, électricité verte)
	2.3.1	Former les élus et les agents aux enjeux de la qualité de l'air intérieur
	2.4.1	Optimiser les déplacements des agents des collectivités
	2.4.2	Former les agents à l'écoconduite
	2.4.3	Favoriser le recours aux alternatives à la voiture individuelle par les agents
	2.4.4	Favoriser l'autopartage des véhicules de la flotte des collectivités
	2.4.5	Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités vers des carburants à faible impact
	2.4.5	Etudier l'impact de la collecte des déchets ménagers
	2.5.1	Intégrer les critères de développement durable dans les marchés publics
	2.6.1	Diminuer l'impact sur la ressource en eau
	2.6.2	Prendre en compte les impacts environnementaux des projets publics
	2.6.3	Zéro artificialisation nette des sols pour les projets portés par les collectivités
	2.6.4	Communiquer et sensibiliser à la préservation de la biodiversité
	2.7.1	Optimiser les usages informatiques et les outils de télécommunication
2.7.2	Développer la prévention et le tri des déchets	

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'action
3/ Se déplacer sobriement sur le territoire	3.1.1	Porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs
	3.1.2	Définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics
	3.1.3	Intégrer la proximité dans la planification du territoire
	3.2.1	Faire évoluer l'offre de transports collectifs
	3.2.2	Réinterroger les fonctions du réseau routier
	3.3.1	Elaborer un plan de communication
	3.3.2	Mobiliser des relais pour accompagner la mobilité des habitants
	3.3.3	Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques
	3.4.1	Faire évoluer le parc de véhicules vers des carburants alternatifs
	3.4.2	Développer les espaces de travail partagés
	3.5.1	Se donner les moyens de suivre, animer et mettre en œuvre le Plan Global de Déplacements
	3.5.2	Animer la politique de mobilité du territoire auprès des différents acteurs
4/ Améliorer la performance énergétique des bâtiments	4.1.1	Déployer une PTRE
	4.1.2	Accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leur logement
	4.1.3	Inciter à la réalisation d'audits énergétiques à destination des particuliers
	4.1.4	Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation" ou "passif"
	4.1.5	Inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur
	4.1.6	Valoriser les actions de maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)
	4.2.1	Encourager l'utilisation de matériaux bio sourcés pour les nouvelles constructions (entreprises et habitat)
	4.2.2	Réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique
	4.3.1	Créer une mission de Conseils en énergie partagée auprès des entreprises du territoire
5/ Développer et soutenir une économie locale et durable	5.1.1	Définir un projet alimentaire de territoire
	5.1.2	Accompagner le changement de pratiques agricoles
	5.2.1	Développer l'économie circulaire dans les entreprises
	5.2.2	Créer un réseau local dans l'économie sociale et solidaire
	5.2.3	Développer le réemploi
	5.2.4	Poursuivre les actions de réduction des déchets

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'action
6/ Développer le potentiel énergétique renouvelable du territoire	<p>6.1.1 Réaliser une étude du potentiel d'énergies local</p> <p>6.1.2 Création d'un comité technique pour la production d'énergie renouvelable</p> <p>6.2.1 Accompagner tous les projets de rénovation et de construction pour intégrer des énergies renouvelables</p> <p>6.2.2 Développer l'utilisation de l'énergie solaire (photovoltaïque)</p> <p>6.2.3 Accompagner la filière agricole pour le développement de projets de méthanisation</p> <p>6.2.4 Favoriser le développement de l'énergie éolienne</p> <p>6.2.5 Développer l'énergie hydraulique</p> <p>6.2.6 Développer le stockage des énergies renouvelables</p>	
7/ Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire au changement climatique	<p>7.1.1 Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau</p> <p>7.1.2 Encourager la récupération d'eau par les habitants</p> <p>7.1.3 Favoriser l'infiltration de l'eau</p> <p>7.2.1 Développer l'agroforesterie et la plantation de haies</p> <p>7.2.2 Développer l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts publics</p>	

AXE STRATEGIQUE 1

MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE 1 MOBILISER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1 - ASSURER LA GOUVERNANCE DU PCAET

1. Piloter et évaluer le PCAET
2. Former les élus et les agents

OBJECTIF 2 - MOBILISER, SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS AUTOUR DES ENGAGEMENTS DE L'AGGLO

1. Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire

1- ASSURER LA GOUVERNANCE DU PCAET

ACTION 1- PILOTER ET EVALUER LE PCAET	
Objectifs et enjeux de l'action	<p>S'assurer de la bonne réalisation/appropriation du PCAET</p> <p>Suivre et évaluer les actions afin de pouvoir les ajuster si besoin (difficultés de mise en œuvre, etc.)</p> <p>Présenter aux pilotes et partenaires les niveaux de réalisation et les impacts sur le territoire (GES évités, kWh produits ou évités)</p> <p>Mobiliser et renforcer autour de la dynamique du PCAET</p> <p>Informers les parties prenantes sur la mise en œuvre, les réussites et les difficultés</p>
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Déterminer la modalité de coordination du Plan Climat sur le territoire (le SYDELA et la DDT coordonnent la démarche à l'échelon départemental),- Pérenniser et adapter le groupe-projet PCAET et les instances de pilotage mises en place pour favoriser la transversalité et la mobilisation nécessaires à la politique climat-air-énergie du territoire- Fixer un calendrier avec des réunions de suivi du Comité Technique (COTEC) et du Comité de Pilotage (COPIL) sur toute la durée du Plan Climat et systématiser les échéances de rencontre et de consultation du COTEC PCAET- Développer des modalités de travail spécifiques avec les directions ressources (ressources humaines, déchets, bâtiments, juridique, communication...) autour du plan d'action climat énergie,- Définir et mettre en œuvre l'articulation entre la démarche PCAET et les autres démarches du territoire (projet de territoire...),- Travailler avec chaque service à la cohérence des politiques au regard des enjeux climatiques et favoriser la transversalité. <p>Suivi et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer un comité de suivi regroupant tous les partenaires identifiés dans le PCAET, y compris les élus des structures identifiées (en lien avec le COTEC du PCAET),- Mettre en place un dispositif de suivi annuel de la mise en œuvre du PCAET (utilisation de l'outil Prosper, campagne de mesures (T0)) : Choix des indicateurs de suivi, Construction du plan de mobilisation des acteurs et services dans le suivi du programme, Processus de restitution à destination des élus et de la direction générale, des acteurs du territoire ,- Après chaque évaluation annuelle, redéfinir les objectifs chiffrés des actions selon l'état d'avancement et les premiers résultats obtenus (voir les nouvelles ambitions politiques ou réglementaires possibles),- Pérenniser la dynamique énergie climat à l'aide d'ateliers d'animation et de mobilisation de nouveaux acteurs.

Articulation avec les politiques publiques	SCoT, SRADDET, PLH, PLU		
Pilote	Clisson Sèvre Maine Agglo	Partenaires	Communes, SYDELA, porteurs d'actions du PCAET + les partenaires et pilotes de toutes les fiches
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	A noter : le chargé de mission PCAET bénéficiera d'une position transversale au sein de la CSMA, compte tenu de la diversité des sujets abordés, afin d'avoir une identification claire au niveau des différents pôles de la communauté d'agglomération."		
Calendrier	Année 1 : constitution de la gouvernance Années suivantes : suivi, évaluation, ajustements et pilotage du PCAET	Indicateurs de suivi	Instance de gouvernances mises en place ; activités des différentes instances ; mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation, communication autour de l'état d'avancement du PCAET

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		

-- - + ++

1- ASSURER LA GOUVERNANCE DU PCAET

ACTION 2 - FORMER LES ELUS, LES AGENTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Poursuivre le dialogue pour une mobilisation durable des acteurs et des habitants ; Généraliser le « réflexe » climat air énergie dans tous les comportements ;		
Descriptif de l'action	- Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET : - organisation de temps de formation, - mise à disposition des élus et agents des informations relatives à la mise en œuvre du PCAET, - développer le partage d'expériences		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	Clisson Sèvre Maine Agglo	Partenaires	Communes, porteurs d'actions du PCAET, les partenaires et pilotes de toutes les fiches actions
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : mise en place des premières actions de formation et de sensibilisation	Indicateurs de suivi	Nombre d'actions réalisées Nombre de formation dispensées aux services et élus

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		

-- - + ++

2 : MOBILISER, SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS AUTOUR DES ENGAGEMENTS DE L'AGGLO

ACTION 1- MOBILISER ET SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Communiquer et informer le grand public sur la démarche de PCAET, Assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, Sensibiliser et accompagner aux changements de pratiques, Valoriser le réalisé, inciter les acteurs à la reproduction de réussites, améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur)		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de communication et de supports pédagogiques destinés à informer et sensibiliser les habitants : diffuser un bulletin annuel ; actualiser la page web sur le site de la CSMA; - Développer des outils de sensibilisation du grand public sur l'ensemble des thématiques du PCAET (vidéos, site web, bulletin des collectivités, ...) - Valoriser les projets exemplaires, développer le partage d'expériences - Organiser un évènement autour de la transition écologique, - Proposer des animations auprès des scolaires, - Poursuivre la coordination de la semaine du développement durable, - Déployer le défi des familles à énergie positive à l'ensemble des acteurs du territoire et le défi zéro déchets - Mettre en place un réseau de correspondant chez les partenaires 		
Articulation avec les politiques publiques	Articulation avec l'ensemble des politiques portées par Clisson Sèvre Maine Agglo (prévention des déchets, PGD, PLH, cycle de l'eau,)		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, porteurs d'actions du PCAET, CPIE; acteurs du territoire
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants. Communication des remarques aux acteurs concernés.		
Conditions de réalisation	Veiller à une régularité des actions de communications et de sensibilisation		
Calendrier	Année 1-2 : mobilisation des acteurs intéressés, définition des événements (journée mondiale du climat le 8/12), Année 2-3 : test d'une semaine d'animation dans le cadre de la journée mondiale du Climat Année 3-6 : rythme de croisière	Indicateurs de suivi	Nombre d'actions et d'évènements organisés, nombre de personnes concernées

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts				
Emissions de GES			×	
Consommation d'énergie			×	
Production ENR			×	

- - + ++



AXE STRATEGIQUE 2

**ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES
DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE**

AXE STRATEGIQUE 2 ENGAGER L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES DANS UNE DEMARCHE D'EXEMPLARITE

OBJECTIF 1 - AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

1. Accompagner les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments
2. Accompagner les projets de construction pour atteindre des objectifs de performance de "très basse consommation "ou « passif »
3. Assurer le suivi des consommations d'énergie et d'eau
4. Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
5. Valoriser les dépenses de la maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)

OBJECTIF 2 - DEVELOPPER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

1. Systématiser la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments publics
2. Intégrer dans la commande publique le recours à l'achat d'énergies renouvelables (biogaz, électricité verte)

OBJECTIF 3 - AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS

1. Former les élus et les agents aux enjeux de la qualité de l'air intérieur

OBJECTIF 4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DES COLLECTIVITES

3. Optimiser les déplacements des agents des collectivités
4. Former les agents à l'écoconduite
5. Favoriser le recours aux alternatives à la voiture individuelle par les agents
6. Favoriser l'autopartage des véhicules de la flotte des collectivités
7. Faire évoluer la flotte de véhicules des collectivités vers des carburants à faible impact
8. Étudier l'impact de la collecte des déchets ménagers

OBJECTIF 5 - DEVELOPPER UNE DEMARCHE D'ACHATS PUBLICS DURABLES

1. Intégrer des critères de développement durable dans les marchés publics

OBJECTIF 6 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

1. Diminuer l'impact sur la ressource en eau
2. Prendre en compte les impacts environnementaux des projets publics
3. Zéro artificialisation nette des sols pour les projets portés par l'agglomération
4. Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la biodiversité

OBJECTIF 7 PROMOUVOIR L'ECO-EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

1. Optimiser les usages informatiques et des outils de télécommunications
2. Développer la prévention et le tri des déchets

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 1 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS L'AMELIORATION ENERGETIQUE DE LEURS BATIMENTS (PILOTAGE DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX)

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<p>- Accompagner les collectivités dans la gestion de leur installations techniques (diagnostic des installations techniques et de leur usage, préconisation de réglage et éventuellement de mise en place si nécessaire d'organes de régulation, de programmation, voire de GTB).</p> <p>- Accompagner techniquement les collectivités dans leurs travaux d'amélioration énergétique en travaillant sur l'enveloppe du bâti, les équipements techniques, analysant la faisabilité d'intégrer des énergies renouvelables (sans source de combustion, n'émettant pas de GES ni de polluants) et en intégrant la qualité de l'air intérieur (ventilation, risque Radon, ...). Favoriser l'usage des matériaux biosourcés.</p> <p>- S'appuyer sur les audits énergétiques pour programmer les travaux dans le temps</p> <p>- Mettre en œuvre les préconisations issues du diagnostic du CEP</p> <p>- Développer et pérenniser la mission de conseil en énergie partagé.</p> <p>Intégrer le CEP dans le comité de pilotage et/ou comité technique du projet pour qu'il participe aux différentes phases d'études (dès le programme à minima) pour bénéficier d'un appui technique à la définition des objectifs de performance et en relecture/analyse des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre, prendre en compte une réflexion sur le coût global du projet ; réfléchir sur la mutualisation des espaces (mutualisation des activités dans une même salle) pour maximiser les taux d'occupation.</p>		
Articulation avec les politiques publiques	Feuille de route de la transition énergétique de la Région des Pays de la Loire, SCoT du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants. Concernant la performance énergétique des bâtiments, il faudra se poser la question du référentiel à utiliser pour les bâtiments existants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Déjà opérationnelle sur certaines communes	Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés % de projets accompagnés

Moyens humains		×				1 CEP pour 50 000 habitants
Moyens financiers		×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR				×	

-- - + ++

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 2 - ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CONSTRUCTION POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE DE "TRES BASSE CONSOMMATION" OU "PASSIF"

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<p>- Accompagner les projets de construction pour qu'ils soient très performants, intégrant des énergies renouvelables (sans source de combustion, n'émettant pas de GES ni de polluants), des matériaux biosourcés ainsi que la prise en compte de la qualité de l'air intérieur (ventilation, radon, ...)</p> <p>- Accompagner les collectivités à anticiper la réglementation en s'appuyant sur le label E+C- et en visant le E3+ C2- (utilisation de matériaux biosourcés)</p> <p>- Développer et pérenniser la mission de conseils en énergie partagés.</p> <p>Intégrer le CEP dans le comité de pilotage et/ou comité technique du projet pour qu'il participe aux différentes phases d'études (dès le programme à minima) pour bénéficier d'un appui technique à la définition des objectifs de performance et en relecture/analyse des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre, prendre en compte une réflexion sur le coût global du projet ; réfléchir sur la mutualisation des espaces (mutualisation des activités dans une même salle) pour maximiser les taux d'occupation.</p>		
Articulation avec les politiques publiques	Feuille de route de la transition énergétique de la Région des Pays de la Loire, Programme Leader du Pays du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Privilégier les actions de rénovation avant la construction neuve afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols. Favoriser la densification (construction dans les dents creuses en milieu urbain,...) en cohérence avec le maintien d'espaces de nature et de loisir ; favoriser les revêtements non perméables pour faciliter l'infiltration de l'eau et gérer les eaux pluviales à la parcelle ; intégrer des dispositions environnementales dans les PLU pour les constructions neuves (coefficient de biotope, infiltration des eaux, possibilité d'isolation par l'extérieur sauf contraintes patrimoniales, ...)		
Calendrier	Mission CEP déjà opérationnelle sur certaines communes. Quelques projets E+C- en cours sur le territoire à valoriser	Indicateurs de suivi	Nbre de projets accompagnés, % de projets accompagnés, suivi des performances

Moyens humains		×				1 CEP pour 50 000 habitants
Moyens financiers		×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR				×	
	--	-		+	++

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 3 - ASSURER LE SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES, préserver la ressource		
Descriptif de l'action	- Mettre en place des outils de suivi de consommation et d'analyse pour être en capacité de disposer de l'ensemble des consommations de fluide de façon simple, efficace et précise pour proposer des solutions d'amélioration, - Informer et sensibiliser les usagers à la réduction des consommations d'eau et d'énergie (bonnes pratiques) et faciliter l'intégration des énergies renouvelables (sans source de combustion, n'émettant pas de GES ni de polluants) respectueuses de l'environnement et du patrimoine du territoire.		
Articulation avec les politiques publiques			
pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Mission CEP déjà opérationnelle sur certaines communes. Outil SYDECONSO de suivi des consommations et factures d'énergie déjà déployé pour les adhérents au groupement d'achat électricité et gaz. Nouvelle version de l'outil à venir courant 2020.	Indicateurs de suivi	Nombre de communes assurant le suivi Nombres de Kwh économisés Nombre de m3 d'eau économisés Nombre de GES économisés

Moyens humains	×					1 CEP pour 50 000 habitants
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR				×	
	--	-		+	++

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 4 - REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique ; préserver la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'existant pour identifier l'obsolescence, - Réaliser un diagnostic de la biodiversité - Définir le projet (financement, partenariat (contrat de performance énergétique)), - Remplacer les équipements actuels par des équipements plus performants (LED ou basse consommation) et adaptés (éclairage tourné vers le sol et non vers le ciel) et assurer le suivi et la maintenance - Mettre en place une trame noire (suppression de certains points lumineux, extinction de l'éclairage dans un souci de préservation de la biodiversité) Au-delà de l'éclairage public, une réflexion pourra porter sur la pollution lumineuse des publicités et des panneaux d'affichage.		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, communes, SYDELA, ANPCEN, LPO
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Mettre aussi en place une réduction de l'éclairage pour les entreprises du territoire Informer les entreprises sur l'obligation législative d'extinction des enseignes		
Calendrier	Année 1 : diagnostic de l'existant Années suivantes : réalisation des travaux	Indicateurs de suivi	Évolution de la consommation d'énergie, nombre de points lumineux supprimés Qualité de la faune et de la flore

Moyens humains	×					1 CEP pour 50 000 habitants
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR				×	
	--	-		+	++

1- AMELIORER LA PERFORMANCE DES BATIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLICS

ACTION 5 - VALORISER LES ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE VIA LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	- Accompagner les collectivités à valoriser leurs travaux de dépenses énergétiques en certificats d'économies d'énergies - s'appuyer sur la mission de conseils en énergie partagés - Mettre en place une plateforme dédiée : définir les acteurs concernés (collectivités, entreprises, habitants), étudier les différentes plateformes existantes et proposition de valorisation des CEE, mettre en place la plateforme, communiquer		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA,
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : définition du projet, mise en place de la plateforme, communication Année 2 : suivi de la plateforme	Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs ayant utilisés la plateforme, montant des travaux ayant été valorisés, volume de CEE valorisé

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					

2 -DEVELOPPER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

ACTION 1 - SYSTEMATISER LA PROMOTION ET L'INTEGRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

Objectifs et enjeux de l'action	Développer les énergies renouvelables, utiliser tout le potentiel de développement de ces énergies sur les bâtiments publics		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bâtiments (sur la base du cadastre solaire réalisé par le SYDELA pour le photovoltaïque), - Etudier la faisabilité d'intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments existants (via le dispositif solaire photovoltaïque du SYDELA) et analyser l'impact du coût du raccordement avec l'appui d'Enedis; réaliser le diagnostic des toitures pour la mise en place des panneaux. - Intégrer dès la conception des énergies renouvelables dans tous les projets de construction ; - Inciter au projet en autoconsommation et à la réalisation de notes d'opportunité par le SYDELA. - Anticiper et éviter la proximité avec les sites patrimoniaux (lien avec l'avis simple de l'ABF). - Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire. - Systématiser pour tous les projets de rénovation importante, de construction ou de rénovation localisée (toiture, chaufferie), une étude d'approvisionnement énergétique, avec un accompagnement des partenaires (Sydela, ADEME, Atlanbois, Atlansun, CIVAM) avec relecture commentée par le CEP du Vignoble Nantais ou le SYDELA - Systématiser une note d'opportunité réseau de chaleur pour tout projet de rénovation et de création de bâtiments en zones "denses". 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais, SYDELA, Atlanbois, Atlansun
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : mise à disposition du cadastre solaire	Indicateurs de suivi	Nombre de bâtiments équipés, surface installée, production d'ENR

Moyens humains	×					1 CEP pour 50 000 habitants
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR				×	

-- - + ++

2 - DEVELOPPER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES BATIMENTS PUBLICS

ACTION 2- INTEGRER DANS LA COMMANDE PUBLIQUE LE RECOURS A L'ACHAT D'ENERGIES RENOUVELABLES (BIOGAZ, ELECTRICITE VERTE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer les énergies renouvelables		
Descriptif de l'action	- Mettre en place une stratégie d'achat d'énergie à l'échelle de l'agglomération ; - Mettre en place un groupement de commande d'énergie renouvelable,		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Mission CEP du Pays du Vignoble Nantais,
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Appui sur le réseau Grand Ouest de la commande publique durable		
Calendrier	Année 1 : information, sensibilisation des agents et des élus sur l'enjeu d'intégrer les ENR dans la commande publique Année 2 : mettre en place un groupement de commande d'énergie renouvelable	Indicateurs de suivi	Nombre de contrat intégrant des ENR, volume d'ENR achetés, nombre de collectivités adhérant au groupement de commande.

Moyens humains	×					1 CEP pour 50 000 habitants
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES				×	
Consommation d'énergie	×				
Production ENR					×
	--	-		+	++

3- AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS

ACTION 1 - FORMER LES ELUS ET LES AGENTS AUX ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Objectifs et enjeux de l'action	Améliorer la qualité de l'air, accompagner les collectivités et autres établissements à respecter leurs obligations		
Descriptif de l'action	Mettre en place des actions de formations et de sensibilisation : - sur les pratiques (utilisation de produits d'entretien naturels, aération quotidienne des salles), - sur les sources (matériaux utilisés dans les constructions et ameublement des salles) - sur les risques (risque radon, lien avec le développement de maladies, ...)		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Des formations sur l'utilisation des produits d'entretien naturels ont déjà été organisées par le service environnement dans le cadre de sa politique de prévention des déchets. Action à poursuivre et à développer sur d'autres thématiques, notamment celle du radon.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de formations organisées, nombre d'agents et d'élus formés

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					Recours éventuel à une prestation

Indicateurs d'impacts						
Emissions de GES		×				
Consommation d'énergie		×				
Production ENR						
	--	-		+	++	

4 – REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 1 - OPTIMISER LES DEPLACEMENTS DES AGENTS DES COLLECTIVITES

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	<p>- Utiliser Mobilipro pour la gestion de la flotte de véhicules.</p> <p>Dans une entreprise ou une collectivité, les déplacements et la gestion d'une flotte de véhicules sont des postes de dépenses importants. Mobilipro (ADEME) est un outil d'analyse et d'optimisation des usages d'une flotte captive de véhicules. Le dispositif Mobilipro permet aux organisations d'optimiser la gestion de leurs déplacements professionnels pour réduire leurs impacts économiques et environnementaux (qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie fossile...). Construit au départ autour de l'optimisation de flottes professionnelles, sa pertinence est d'autant meilleure que la flotte est importante. Mobilipro conduit à rationaliser les flottes professionnelles, à introduire des énergies alternatives adaptées et à envisager des alternatives aux déplacements professionnels habituels.</p>		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Dans cette démarche, privilégier la réduction des déplacements (visio-conférences, co-working, télétravail, ...) et les mobilités douces, l'usage des transports en commun, puis le covoiturage		
Calendrier	Année 1 prise de contact avec l'ADEME, réalisation d'un diagnostic, collecte de données, état des lieux, évaluation des enjeux, définition de critères de performances ; Définition du plan d'actions ; Années suivantes : Mise en œuvre et suivi	Indicateurs de suivi	Evolution de la flotte de véhicules des collectivités

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts						
Emissions de GES		×				
Consommation d'énergie		×				
Production ENR						
	--	-		+	++	

4 – REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 2 - FORMER LES AGENTS A L'ECOCONDUITE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques Sensibiliser, responsabiliser les agents		
Descriptif de l'action	Organiser des sessions de formation à l'éco-conduite		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : marché de prestation de formation et mise en œuvre des premières actions de formation. A renouveler régulièrement tout au long du PCAET	Indicateurs de suivi	Nombre d'agents formés, impact sur la consommation d'énergie

Moyens humains	×				
Moyens financiers	×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					
	--	-		+	++

4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 3 - FAVORISER LE RECOURS AUX ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE PAR LES AGENTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques Inciter les agents à l'utilisation du vélo ; faciliter le covoiturage		
Descriptif de l'action	- Acquérir des vélos dans la flotte de véhicules - Organiser le défi mobilités. Dans cette démarche, privilégier la réduction des déplacements (visio-conférence, co-working, télétravail ...) et les mobilités douces, l'usage des transports en commun, puis le covoiturage.		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacement de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Le défi Mobilités a été organisé par le service transports mobilité de CSMA. Animation à renouveler.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de vélos acquis, Evolution du nombre de km parcourus dans la collectivité

Moyens humains	×				
Moyens financiers	×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					
	--	-		+	++

4 – REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 4 - FAVORISER L'AUTOPARTAGE DES VEHICULES DE LA FLOTTE DES COLLECTIVITES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et de polluants atmosphériques, Réduire le parc automobile		
Descriptif de l'action	Optimiser la flotte des véhicules des collectivités dans les usages du quotidien des agents mais aussi pour un usage des habitants dans leurs déplacements de proximité dans un objectif de diminution du parc automobile : - Recensement des flottes des collectivités et des besoins de déplacements du quotidien ; - Recensement et définition des zones de stationnements optimisées ; - Validation d'un règlement d'utilisation des véhicules (charte) ; - Communication auprès des agents et des habitants et signature de la charte. - Mise en place d'une plateforme de réservation (abonnement, carte, dispositif divers).		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA (recensement de la flotte), ADEME (charte)
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Favoriser en priorité l'utilisation des mobilités douces et des transports en commun avant l'autopartage Encourager le développement des services en centre-bourgs/ centres-villes pour réduire les déplacements et favoriser les mobilités douces		
Calendrier	Année 1 : définition des modalités de mise en œuvre de l'action Année 2 : communication et lancement de la plateforme de réservation	Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs de la plateforme Nombre de mutualisation de véhicules.

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					
	--	-		+	++

4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 5 - FAIRE EVOLUER LA FLOTTE DE VEHICULES DES COLLECTIVITES VERS DES CARBURANTS A FAIBLE IMPACT			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	- S'appuyer sur les études et expérimentations déjà menées sur de nombreux territoires et planifier la mutation du parc. - Réaliser un diagnostic avec proposition d'actions pour permettre la conversion de la flotte (diagnostic Sydela)		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	le remplacement du carburant de la flotte est positif mais en prenant également en objectif la réduction du nombre de véhicules et d'étudier en priorité la mobilité électrique pour limiter les émissions de polluants atmosphériques. Favoriser les actions qui réduisent les déplacements, même si le carburant utilisé pour ceux-ci a de plus faibles impacts.		
Calendrier	Année 1 : Benchmark des expériences menées sur des territoires similaires Année 2 : planifier l'évolution du parc et premier investissement dans de nouveaux véhicules	Indicateurs de suivi	Nombre d'utilisateurs de la plateforme Nombre de mutualisation de véhicules.

Moyens humains	×				
Moyens financiers	×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					
	--	-		+	++

4 - REDUIRE L'IMPACT DES DEPLACEMENTS DE LA COLLECTIVITE

ACTION 6 - ETUDIER L'IMPACT DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	Optimiser la collecte des déchets : - bilan de la consommation et du nombre de km parcourus pour la collecte des déchets, - étude des moyens pour optimiser la collecte (organisation de la collecte, circuit de collecte, ...)		
Articulation avec les politiques publiques	Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA service environnement	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : diagnostic et définition des actions à mettre en œuvre Année 2 : mise en œuvre des actions identifiées	Indicateurs de suivi	Nombre de km parcourus par la flotte de véhicules Evolution des dépenses de carburants

Moyens humains	×					Moyens humains internes
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					

-- - + ++

5- DEVELOPPER UNE DEMARCHE D'ACHAT PUBLIC DURABLE

ACTION 1, INTEGRER DES CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MARCHES PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES et polluants atmosphériques		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Adhérer au réseau Grand Ouest de la commande publique durable ; - Organiser des formations CNFPT; - Faciliter le partage d'expérience entre collectivités 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Communes
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : adhésion au réseau Grand Ouest de la commande publique durable, mise en place d'un réseau d'agents, organiser le relais de l'information	Indicateurs de suivi	Nombre de formations, nombre d'agents formés

Moyens humains	×					Moyens humains internes
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					

-- - + ++

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 1 - DIMINUER L'IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la ressource, réduire la consommation en eau potable		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la récupération d'eau dans les bâtiments publics, - Améliorer l'efficacité des installations par le recours à des dispositifs plus économes, - Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau, - Intégrer les cuves de récupération des eaux dès la conception des bâtiments ou lors de projets de réhabilitation, - Avoir une gestion écologique des espaces verts, mise en place d'un plan de gestion des espaces verts ; favoriser les espèces faiblement consommatrices d'eau ou peu sensibles au stress hydrique 		
Articulation avec les politiques publiques	PLU, PLUi, SCoT		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de bâtiments équipés, volume d'eau récupéré

Moyens humains	x					
Moyens financiers		x				

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 2 - PRENDRE EN COMPTE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PROJETS PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Diminuer les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques, préserver la biodiversité		
Descriptif de l'action	- Étudier les impacts environnementaux, émissions de gaz à effet de serre des décisions politiques ou stratégiques - Mettre en place une démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, doctrine E R C Réflexion en cours par la Région des Pays de la Loire sur les modalités de mise en œuvre du principe Eviter Réduire Compenser pour accompagner les collectivités		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Dans la conception et la mise en œuvre de leurs plans, programmes ou projets, il est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage de définir les mesures adaptées pour éviter, réduire, et lorsque c'est nécessaire, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Donner la priorité à l'évitement : les atteintes aux enjeux majeurs doivent en premier lieu être évitées, puis à la réduction, les impacts des mesures n'ayant pu être évités doivent être réduits.		
Calendrier	Expérimenter les propositions de mise en œuvre identifiées dans le cadre de la réflexion régionale	Indicateurs de suivi	Nombre d'études d'impact réalisé, nombre de projets de compensation mis en œuvre, surface de compensation

Moyens humains	×				
Moyens financiers	×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie					
Production ENR					
	--	-		+	++

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 3 - ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS POUR LES PROJETS PORTES PAR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES DE CSMA			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la biodiversité Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, Réduire les coûts induits (réseaux de fluides, voiries, ...), Diversifier les productions agricoles et les modèles de productions.		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le principe Eviter Réduire Compenser dans les textes règlementaires et la conduite des projets d'aménagement; en donnant la priorité à l'évitement, puis à la réduction. - Protéger les zones agricoles et naturelles sensibles (fonds de vallées, corridors écologiques, sites Natura 2000, ...), - Identifier les friches à restaurer, - Faire évoluer le schéma de développement des zones d'activités. - Inciter les communes à s'inscrire dans cette démarche 		
Articulation avec les politiques publiques	PLH, SCoT, PLU		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	DREAL, Chambre d'agriculture, Région, Département, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Surfaces préservées/ restaurées/ artificialisées, suivi de la biodiversité

Moyens humains	×						
Moyens financiers	×						

6- PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LA BIODIVERSITE

ACTION 4 - COMMUNIQUER ET SENSIBILISER A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la biodiversité		
Descriptif de l'action	Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation des habitants (semaine du développement durable, plantation d'un arbre par enfant,) sur la préservation de la biodiversité, mais aussi sur les bienfaits de la biodiversité et ce qu'elle nous apporte (services écosystémiques)		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Clisson Passion, LPO, CPIE
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Plantation d'un arbre par enfant : choisir des essences locales, adaptées au climat, peu consommatrices d'eau et peu allergènes. Développer des zones de biodiversité et éviter les monocultures.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées, nombre de personnes sensibilisées

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					

7 – PROMOUVOIR L'ECO-EXEMPLARITE AU SEIN DES COLLECTIVITES

ACTION 1 - OPTIMISER LES USAGES INFORMATIQUES ET LES OUTILS DE TELECOMMUNICATIONS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions d'information et de formation des agents sur les bonnes pratiques en termes d'outils informatiques et numériques (utilisation internet, stockage des données) - Réaliser le bilan carbone du parc informatique, téléphonie, d'un courriel. - Favoriser l'usage des outils de visioconférence pour limiter les déplacements. 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	ADEME
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : informer et sensibiliser, bilan carbone Année 2 : mise en œuvre des nouvelles pratiques	Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de formation, nombre de collectivités ayant fait évoluer leurs pratiques

Moyens humains	×					Moyens humains internes
Moyens financiers	×					Faible, changement de pratiques

Indicateurs d'impacts						
Emissions de GES		×				
Consommation d'énergie		×				
Production ENR						
	--	-		+	++	

7 – PROMOUVOIR L'ECO-EXEMPLARITE AU SEIN DES COLLECTIVITES

ACTION 2- DEVELOPPER LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de GES Préserver les ressources Réduire la production de déchets Impulser le développement de nouvelles filières et le développement de l'activité des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Promouvoir les alternatives aux produits dangereux que ce soit pour l'entretien et l'aménagement de locaux que des extérieurs.		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions du service environnement sur l'information, la sensibilisation, l'accompagnement des agents dans la prévention et le tri des déchets - Favoriser l'usage des matériaux réutilisables, le recyclage, ... lors des manifestations et activités de l'EPCI - Sensibiliser à la réduction de la production de déchets et à la sobriété - Limiter le gaspillage alimentaire, développer le compostage et le tri des déchets lors des évènements - Privilégier le service plutôt que l'achat de l'objet - Utiliser ses déchets verts d'entretien sur des zones de paillage. 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, service environnement (ambassadeurs du tri) et l'ensemble des services sujets à la commande publique	Partenaires	Communes, ADEME, Aremacs
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Être en veille sur la réglementation en vigueur		
Calendrier	En continu	Indicateurs de suivi	Nbre d'actions de sensibilisation, nombre de communes et d'agents concernés. Nombre d'objets réemployés, tonnages détournés des déchetteries

Moyens humains	×					Moyens humains internes
Moyens financiers	×					Faible

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					

-- - + ++

AXE STRATEGIQUE 3

SE DEPLACER SOBREMENT SUR LE TERRITOIRE



AXE STRATEGIQUE 3 - SE DEPLACER SOBREMENT SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF 1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS (PGD)

1. Porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs
2. Définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics
3. Intégrer la proximité dans la planification du territoire

OBJECTIF 2 - MAILLER LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE D'ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE (PGD)

1. Faire évoluer l'offre de transports collectifs
2. Réinterroger les fonctions du réseau routier

OBJECTIF 3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S) (PGD)

1. Elaborer un plan de communication
2. Mobiliser des relais pour accompagner la mobilité des habitants
3. Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques

OBJECTIF 4- DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

1. Faire évoluer le parc de véhicules vers des carburants alternatifs
2. Développer les espaces de travail partagé

OBJECTIF 5 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE (PGD)

1. Se donner les moyens de suivre, animer et mettre en œuvre le PGD
2. Animer la politique de mobilité du territoire auprès des différents acteurs



1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

ACTION 1 - PORTER ET RENFORCER LA POLITIQUE EN FAVEUR DES MODES ACTIFS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Favoriser les mobilités actives pour les déplacements du quotidien, aménager des liaisons intercommunales sécurisées		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre le Plan Global de Déplacements : - Réaliser des itinéraires piétons et cyclables pour faciliter les circulations intra et intercommunales ; - Développer une offre de services autour du vélo (location, réparation, apprentissage), - Implanter une offre de stationnement adaptée aux différents usages des habitants.		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, voirie, développement durable) ; gestionnaires de voiries (communes et CD44)	Partenaires	"Bureaux d'étude ; Auran ; Ademe Structures associatives (Clisson Passion, Bel Abord, Place au Vélo Vignoble...), vélocistes ; ALVEOLE, Région Pays de la Loire"
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Dans un souci de limitation de la consommation d'espaces : convertir ou aménager des voies de circulation, chemins, tracés, existants plutôt que créer de nouvelles infrastructures cyclables et piétonnes. Créer les stationnements vélo sur des surfaces artificialisées (parkings...) Pour favoriser la multimodalité, implanter des stationnements vélos sur des parkings de gares, covoiturage...		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

ACTION 2- DEFINIR UNE POLITIQUE PARTAGEE SUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Améliorer la cohérence des aménagements de la voirie sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo, Intégrer les enjeux mobilité durable dans les aménagements		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - s'engager dans la définition d'une charte commune d'aménagement ; - Poursuivre les actions de mise en accessibilité de la voirie.		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (service mobilités, voirie, patrimoine, SIG), communes	Partenaires	Bureaux d'étude, Cerema, usagers, associations représentatives des personnes à mobilité réduite, AURAN
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	La charte pourra notamment intégrer des mesures en matière de limitation de la consommation d'espaces, limitation de l'imperméabilisation des sols (choix de matériaux), de conservation d'espaces verts et îlots de fraîcheur, de partage de l'espace urbain pour les différents usages et modes de circulation...		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

1- DONNER LEUR PLACE AUX MODES ACTIFS DANS LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

ACTION 3 - INTEGRER LA PROXIMITE DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Préserver les espaces naturels et agricoles		
Descriptif de l'action	- Élaborer une stratégie de développement économique et de localisation des équipements et services à l'échelle intercommunale - Traduire les orientations de mobilité douce dans les documents d'urbanisme		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, PGD		
Pilote	CSMA, service urbanisme	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais; communes,
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Réhabiliter le bâti existant pour ne pas consommer d'espaces et rapprocher la population des services, limiter les déplacements... Aménager en priorité les voies, chemins et tracés existants		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

2 - MAILLER LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE D'ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

ACTION 1 - FAIRE EVOLUER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Favoriser l'usage de transports collectifs, Rééquilibrer l'accès à l'offre sur le territoire et améliorer le niveau de service		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - Construire avec la Région une offre interurbaine cohérente, en lien notamment avec la métropole nantaise ; - Mettre en place un réseau intercommunal de transport, en favorisant des véhicules non (ou peu) émetteurs de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques ; - Développer l'offre de stationnement pour répondre aux pratiques intermodales et au covoiturage, sur des surfaces déjà urbanisées/artificialisées ou des friches.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA (mobilités, voirie), Région des Pays de la Loire, communes	Partenaires	Intercommunalités voisines, TAN, SNCF, AURAN
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

2 - MAILLER LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE D'ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

ACTION 2 - REINTERROGER LES FONCTIONS DU RESEAU ROUTIER			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Favoriser les déplacements de proximité grâce à une voirie apaisée dans les secteurs urbains, favoriser la vie locale et sécuriser les centres-bourgs		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - Engager une démarche de modération des vitesses sur l'ensemble de l'agglomération ; - Réguler les flux liés au transport de marchandises, en lien avec les acteurs économiques ; - Intégrer les nouveaux projets routiers et leurs conséquences sur l'organisation des déplacements,		
Articulation avec les politiques publiques	PGD, SCoT		
Pilote	CSMA (Direction, mobilités, voirie, développement économique, aménagement du territoire), communes (pouvoir de police)	Partenaires	AURAN, CD 44, entreprises et groupements d'entreprises, CCI, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Anticiper le trafic et le report de trafic sur les routes départementales et autres Améliorer la livraison du dernier kilomètre dans la stratégie de transport de marchandises (utilisation de modes doux, non émissifs par exemple) Pour les projets routiers aboutissant, compenser les surfaces naturelles et agricoles détruites ou dégradées par la construction des tronçons de route (en cohérence avec les principes de la compensation écologique : proximité spatiale et temporelle, maintien de la qualité écologique, voire plus-value...).		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains					Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers					Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S)

ACTION 1 - ELABORER UN PLAN DE COMMUNICATION			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Contribuer à une bonne connaissance des différentes offres de mobilité, Sensibiliser sur les enjeux posés par la mobilité et questionner les pratiques de déplacements		
Descriptif de l'action	- Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : Éditer un guide "grand public" sur la mobilité (offres et enjeux) - Organiser des animations ponctuelles ou permanentes pour valoriser l'image des modes alternatifs ; - S'appuyer sur l'activité touristique pour valoriser les initiatives autour de la mobilité et améliorer l'accessibilité des sites touristiques via des pistes cyclables, des stationnements vélos sur site, des transports en commun (en évitant la consommation d'espaces non artificialisés si création de nouvelles infrastructures)		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, communication, développement durable)	Partenaires	ADEME, communes, Office de Tourisme, associations, établissements scolaires, entreprises
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S)

ACTION 2- MOBILISER DES RELAIS POUR ACCOMPAGNER LA MOBILITE DES HABITANTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Intégrer les enjeux de la mobilité durable dans la production et le suivi des aménagements, travailler à de futurs comportements vertueux des habitants, favoriser les usages alternatifs à la voiture individuelle		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements (PGD): - Sensibiliser et former les agents municipaux ; - Développer l'écomobilité scolaire ; - Inciter les acteurs économiques à mieux prendre en compte la mobilité de leurs salariés ; - Soutenir les actions de mobilité en faveur des publics les plus vulnérables ; - Proposer des Défi mobilité pour faciliter le changement de pratiques (mise à dispo de VAE et véhicules à carburants alternatifs auprès de familles pendant une période donnée)		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, voirie, développement économique) entreprises, établissements scolaires, communes	Partenaires	Communes CEREMA, ADEME, association de parents d'élèves, prévention routière, structures d'action sociale ; SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

3 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEUR(S) MOBILITE(S)

ACTION 3 - SE SERVIR DES OUTILS NUMERIQUES POUR INFORMER ET FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Faciliter l'accès à l'information		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements (PGD) : - Structurer la donnée de mobilité et la mettre à disposition du public (démarche open data) ; - Faire connaître les différentes solutions numériques de mobilité ;		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote		Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Mettre à disposition un accès aux sites et plateformes de transports dans les mairies pour les personnes ne disposant pas d'accès internet ou d'ordinateur NB. La Loi Mobilité (LOM) prévoit des outils de ce type (ex. open data, portail d'info unique par Région)		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					

-- - + ++

4 - DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

ACTION 1 - FAIRE EVOLUER LE PARC DE VEHICULES VERS DES CARBURANTS ALTERNATIFS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude d'optimisation et de conversion des flottes publiques du territoire (répondre à l'obligation (LOM) de renouveler 20% des véhicules à faibles émissions pour les collectivités) - Mener des actions de communication (stands d'informations, véhicules de démonstration, réunion de formation et d'information) ; en s'appuyant sur les études et expérimentations déjà menées sur d'autres territoires ; - Organiser une commande groupée de flex fuel 		
Articulation avec les politiques publiques	PGD		
Pilote	CSMA (mobilités, communication, marchés)	Partenaires	Communes, SYDELA (sur actions de communication : proposition de contenus sur les carburants alternatifs et solutions d'avitaillement ; relation avec les concessions pour mise à dispo de véhicules tests) ; GRDF
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Privilégier les alternatives n'émettant pas (ou peu) de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques		
Calendrier	Année 1 réalisation de l'étude d'optimisation et de conversion de la flotte publique	Indicateurs de suivi	Nombre de systèmes flex fuel commandés ; nombre de véhicules utilisant des carburants alternatifs

Moyens humains	×					
Moyens financiers		×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR					

-- - + ++

4 - DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONNEE

ACTION 2 - DEVELOPPER LES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie		
Descriptif de l'action	Accompagner les projets de création d'espace de travail partagé pour inciter les entreprises et les collectivités à développer le télétravail, en réhabilitant / rénovant le bâti existant en priorité pour éviter la consommation d'espaces non artificialisés.		
Articulation avec les politiques publiques	PGD ; SCoT		
Pilote	CSMA	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, communes
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'espaces de travail partagé créés, nombre de télétravailleurs sur le territoire

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie		×			
Production ENR					

-- - + ++

5 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE- DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

ACTION 1 - SE DONNER LES MOYENS DE SUIVRE, ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE PGD			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie		
Descriptif de l'action	Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : - Inscrire le territoire dans une logique de coordination avec les territoires voisins ; - Mobiliser les habitants dans la construction de la politique de mobilité ; - Intégrer la mobilité dans l'ensemble des politiques publiques		
Articulation avec les politiques publiques	PGD, SCoT, LOM (création de bassin de mobilité et comité de partenaires avec la Région)		
Pilote	CSMA (direction, mobilités, RH, finances, développement économique, communication)	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais; communes, AURAN
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Intégrer dans les PLU des dispositions concernant les aménagements (surfaces peu imperméables, coefficient de biotope...)		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

5 - STRUCTURER LA GOUVERNANCE- DEVELOPPER UNE MOBILITE DECARBONEE

ACTION 2 - ANIMER LA POLITIQUE DE MOBILITE DU TERRITOIRE AUPRES DES DIFFERENTS ACTEURS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie		
Descriptif de l'action	- Mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacements : Intégrer la mobilité dans l'ensemble des politiques publiques		
Articulation avec les politiques publiques	PGD, SCoT		
Pilote	CSMA, service transports mobilités	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Intégrer dans les PLU des dispositions concernant les aménagements (surfaces peu imperméables, coefficient de biotope...)		
Calendrier	Calendrier défini dans le PGD	Indicateurs de suivi	PGD

Moyens humains						Moyens définis dans le cadre du PGD
Moyens financiers						Moyens financiers définis dans le cadre du PGD

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

AXE STRATEGIQUE 4

AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

AXE STRATEGIQUE 4 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

OBJECTIF 1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

1. Déployer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique
2. Accompagner les ménages modestes dans la rénovation énergétique de leur logement
3. Inciter à la réalisation d'audit énergétique à destination des particuliers
4. Accompagner les projets de construction et de rénovation pour atteindre des objectifs de performance « très basse consommation » ou « passif »
5. Inciter et soutenir les particuliers dans l'acquisition d'un système de chauffage moins émetteur
6. Valoriser les actions de maîtrise de la dépense énergétique via les certificats d'économie d'énergie (CEE)

OBJECTIF 2 - ENCOURAGER L'ECOCONSTRUCTION

1. Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions (entreprises et habitat)
2. Réviser les PLU pour intégrer des obligations en lien avec la maîtrise de la dépense énergétique
- 3.

OBJECTIF 3 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

1. Créer une mission de conseils en énergie partagés auprès des entreprises du territoire

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 1 - DEPLOYER UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE			
Objectifs et enjeux de l'action	<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Fournir une information gratuite, neutre et indépendante sur la rénovation énergétique, Mobiliser les aides publiques, Massifier la rénovation énergétique, Former les artisans locaux</p>		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer un marché pour la préfiguration de la plateforme (partenaires, budget, recrutement, financements...) - Mettre en place un guichet unique d'accueil affiché service public de la CSMA et qui articule l'offre existante (EIE, OPAH, CCAS, ADIL, CAUE...) - Voter un budget pour fournir une aide locale complémentaire afin de faciliter le passage à l'acte travaux - Définir avec une SACICAP (Procivis ?) une caisse d'avancement des subventions, pour éviter le blocage des travaux - Définir un lieu d'accueil physique (type Maison de l'habitat) et des permanences délocalisées sur toutes les communes du territoire (périodicité à évaluer) - Recruter un animateur à plein temps de la plateforme - Stimuler la demande en réalisant des actions de communication (papiers, affichages publics, réseaux sociaux, sites web, information auprès des professionnels de la santé, du social, de l'aide à domicile, CCAS pour détecter les ménages dans le besoin de rénovation...) et de sensibilisation (événements : conférences, visites de sites, forums...) - Stimuler l'offre en créant un groupe de travail réunissant les professionnels du bâtiment pour les faire monter en compétences (formations DORÉMI, utilisation de matériaux biosourcés, rédaction devis, RGE, aides financières, sensibilisation à la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le radon...) - Communiquer et valoriser ce qui est fait, pour inciter de nouveaux professionnels à intégrer la PTRE et les particuliers à la solliciter - Evaluer et améliorer en continu 		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA/ ALISEE	Partenaires	CSMA, CAUE, ADIL, SOLIHA, Chambre des Métiers, FFB, CAPEB, Région, ADEME, Conseil Départemental
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le radon		

Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de personnes conseillées, Nombre de projets réalisés
------------	--	----------------------	---

Moyens humains			×			0,2 CSMA, 1 ETP Alisée
Moyens financiers					×	
Pour une étude de préfiguration : 20 000 € Pour la communication : 5 000 € Pour une aide locale complémentaire au travaux (100.000€ par an à partir de l'année 2 : 40 dossiers aidés à hauteur de 2 500 euros chacun par an)						

Indicateurs d'impacts						
Emissions de GES				×		
Consommation d'énergie				×		
Production ENR						
	--	-		+	++	

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 2 - ACCOMPAGNER LES MENAGES MODESTES DANS LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEUR LOGEMENT			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Diminuer la dépendance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ; Accompagner l'adaptation des logements aux risques climatiques		
Descriptif de l'action	- Mise en place d'un programme intérêt général en contractualisant avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA,	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	"Nombre de dossiers de demande de subvention de rénovation énergétique > 25% de gain énergétique, agréé"

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		
	--	-		+	++

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 3- INCITER A LA REALISATION D'AUDIT ENERGETIQUE A DESTINATION DES PARTICULIERS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre Diminuer la consommation d'énergie Massifier les travaux de rénovation énergétique en dotant les particuliers des outils nécessaires au passage à l'action		
Descriptif de l'action	Définir une politique de soutien financier pour la réalisation des audits énergétiques des particuliers		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 définition de la politique de soutien	Indicateurs de suivi	Nombre d'audits financés Nombre d'audits suivis de travaux

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		
	--	-		+	++

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 4 - ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION POUR ATTEINDRE DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE "TRES BASSE CONSOMMATION" OU "PASSIF"			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, Diminuer la consommation d'énergie Diminuer la dépendance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique ; Accompagner l'adaptation des logements aux risques climatiques		
Descriptif de l'action	- Définir une politique de soutien financier pour accompagner les projets de construction et de rénovation pour atteindre des objectifs de performance « très basse consommation » ou « passif »		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la rénovation à la construction neuve afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols - Sensibiliser à l'usage de matériaux biosourcés, la qualité de l'air intérieur, la ventilation - Encourager le recours aux énergies renouvelables (sans combustion) et l'isolation par l'extérieur Pour les projets de construction spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la densification (construction en dents creuses dans l'espace urbain...), en cohérence avec le maintien d'espaces de nature, loisirs - Favoriser les revêtements non imperméables pour faciliter l'infiltration de l'eau et gérer les eaux pluviales à la parcelle - Intégrer des dispositions environnementales dans les PLU pour les constructions neuves (coefficient de biotope, infiltration des eaux, possibilité d'isolation par l'extérieur sauf contraintes patrimoniales et d'installation d'énergie renouvelable...) 		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés financièrement, niveau de performance

Moyens humains		×				
Moyens financiers		×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		

-- - + ++

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 5 - INCITER ET SOUTENIR LES PARTICULIERS DANS L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE MOINS EMETTEUR			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire les émissions de gaz à effet de serre, Diminuer la consommation d'énergie Diminuer la dépendance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique		
Descriptif de l'action	- Informer et sensibiliser les particuliers sur les différents systèmes de chauffage performants, en privilégiant les énergies sans combustion n'émettant pas de GES ni de polluants, sinon les équipements récents et performants (type flamme verte, 7 étoiles pour les chaudières bois par exemple) - Recenser les aides existantes - Définir une politique d'aides financières complémentaires, si nécessaire		
Articulation avec les politiques publiques	PLH		
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 définition de la politique de soutien et plan de communication	Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés Nombre de systèmes de chauffage remplacé

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			Subventions éventuelles

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		

-- - + ++

1 - ACCOMPAGNER LA RENOVATION DE L'HABITAT

ACTION 6 - VALORISER LES ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE VIA LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Accompagner les habitants, les entreprises à valoriser leurs travaux de dépenses énergétiques en certificats d'économies d'énergies		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme dédiée : définir les acteurs concernés (collectivités, entreprises, habitants), - Etudier les différentes plateformes existantes et proposition de valorisation des CEE, - Mettre en place la plateforme, - Communiquer 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : définition du projet, mise en place de la plateforme, communication Année 2 : suivi de la plateforme	Indicateurs de suivi	Nombre de personnes utilisant la plateforme ; nombre de projets déposés ; volume de CEE valorisés

Moyens humains	×					Moyens internes
Moyens financiers	×					

2 - ENCOURAGER L'ECOCONSTRUCTION ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 1 - ENCOURAGER L'UTILISATION DE MATERIAUX BIOSOURCES POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS (ENTREPRISES ET HABITAT)

Objectifs et enjeux de l'action	Créer une dynamique sur l'innovation de la construction en mettant en avant les nouveaux matériaux et les techniques innovantes		
Descriptif de l'action	Promouvoir les nouveaux matériaux, encourager la professionnalisation des entreprises du bâtiment vers l'écoconstruction, accompagner le développement d'une filière locale		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	<p>Privilégier la rénovation à la construction neuve afin d'éviter la consommation d'espaces naturels ou agricoles et l'imperméabilisation des sols</p> <p>Pour les projets de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la densification (construction en dents creuses dans l'espace urbain...), en cohérence avec le maintien d'espaces de nature, loisirs - Favoriser les revêtements non imperméables pour faciliter l'infiltration de l'eau et gérer les eaux pluviales à la parcelle - Intégrer des dispositions environnementales dans les PLU pour les constructions neuves (coefficient de biotope, infiltration des eaux, possibilité d'isolation par l'extérieur sauf contraintes patrimoniales et d'installation d'énergies renouvelables ...) 		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de communication et de sensibilisation ; publics concernés

Moyens humains	×					
Moyens financiers		×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR					
	--	-		+	++

2 - ENCOURAGER L'ECO-CONSTRUCTION ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 2 - REVISER LES PLU POUR INTEGRER DES OBLIGATIONS EN LIEN AVEC LA MAITRISE DE LA DEPENSE ENERGETIQUE			
Objectifs et enjeux de l'action	Inciter à la construction de bâtiment performant, aménager la ville pour l'adapter au changement climatique, Développer le recours aux énergies renouvelables		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Définir les critères urbanistiques écologiques souhaités sur le territoire, Élaborer un PLUi prenant en considération l'ensemble des enjeux, mobiliser les parties prenantes concernées pour les informer et les faire participer aux échanges et étapes de validation de cette révision des modalités d'aménagement du territoire, Rédiger une charte à soumettre aux bureaux d'études travaillant sur le territoire, communiquer et valoriser les bonnes pratiques, évaluer et améliorer en continu" 		
Articulation avec les politiques publiques	PLH, SCoT PLU		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, CAUE, EIE, DDTM, DREAL, SYDELA, future PTRE, ...
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Par exemple : possibilité d'installation de dispositifs d'énergies renouvelables, d'isolation par l'extérieur, de recours aux matériaux biosourcés, orientation des bâtiments, coefficient de biotope pour limiter l'imperméabilisation, gestion des eaux pluviales à la parcelle...		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Réalisation de la charte, évolution des règlements des PLU

Moyens humains	×					
Moyens financiers		×				
						Intégrer dans le coût du PLU ou PLUI

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES				×	
Consommation d'énergie					×
Production ENR					×
	--	-		+	++

3 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

ACTION 1 - CREER UNE MISSION DE CONSEILS EN ENERGIE PARTAGE AUPRES DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Massifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et industriels		
Descriptif de l'action	- Valoriser et promouvoir une mission de Conseils en Energie Partagés entreprises en s'appuyant sur des structures relais (Pays, Chambres consulaires, plateforme de la rénovation énergétique) ou en créant la mission. - Créer une mission de Conseils en Energie Partagés dédiée aux acteurs économiques		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, chambre consulaires, club d'entreprises, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur, la ventilation, le radon, aux matériaux biosourcés		
Calendrier	Année 1 : action de communication Année 2 : création de la mission CEP entreprises	Indicateurs de suivi	Création d'un poste CEP entreprise, nombre de projets accompagnés

Moyens humains		×				Création d'un poste (à mutualiser ?)
Moyens financiers		×				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR			×		
	--	-		+	++

AXE STRATEGIQUE 5

DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE ET DURABLE

AXE STRATEGIQUE 5 - DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE ET DURABLE

OBJECTIF 1 - ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLE

1. Définir un projet alimentaire de territoire
2. Accompagner le changement de pratiques agricoles

OBJECTIF 2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

1. Développer l'économie circulaire entre les entreprises
2. Créer un réseau local dans l'économie sociale et solidaire
3. Développer le réemploi
4. Poursuivre les actions de réduction des déchets

1- ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLE

ACTION 1- DEFINIR UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer l'offre alimentaire de qualité et de proximité, Inciter au changement de pratique, Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants		
Descriptif de l'action	<p>- Réaliser un diagnostic pour une meilleure connaissance du système alimentaire local du point de vue de l'offre agricole, des équipements industriels de collecte et de transformation, des circuits de distribution et de la consommation. Un focus sera fait sur l'approvisionnement de la restauration collective et notamment de la restauration scolaire.</p> <p>Des pistes d'action ont été identifiées au cours de la concertation, qui seront précisées par le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la production de produits biologiques locaux, - Favoriser la création d'AMAP, développer et valoriser les marchés de producteurs locaux, - Sensibiliser au changement de comportement (défi alimentation positive, sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation de produits de saisons), - Valoriser les initiatives, mobiliser les acteurs, former les responsables des marchés publics, mettre en place un groupement d'achats alimentaires, - Développer le partenariat avec MIN et s'appuyer sur ce nouvel équipement installé à proximité du territoire, mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques 		
Articulation avec les politiques publiques	Objectifs de la révision du SCoT du Vignoble Nantais		
Pilote	CSMA	Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, GAB 44, chambre agriculture, Département, CPIE, communes,
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	En visant des objectifs plus ambitieux que les seuils règlementaires pour l'approvisionnement en bio (20%) et local		
Calendrier	Année 1 : diagnostic et définition d'une stratégie alimentaire et actions de sensibilisation et de valorisation des initiatives, Année 2 mise en œuvre des premières actions	Indicateurs de suivi	Évolution de la part du bio et de sous signe de qualité dans la restauration collective, évolution du nombre de magasins de producteurs locaux et de vente à la ferme

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			90 000 € sur deux ans

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					
	--	-		+	++

1- ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLE

ACTION 2- ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES			
Objectifs et enjeux de l'action	Développer l'offre alimentaire de qualité et de proximité, Inciter au changement de pratique, Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants, Développer la séquestration du carbone		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une agriculture raisonnée (tendre vers le zéro phyto et la limitation des fertilisants, gestion de l'eau), accompagner la transition vers une agriculture biologique notamment pour les parcelles à proximité des zones urbanisées - Accompagner les changements de pratiques agricoles (pratiques agricoles, limitation des intrants, gestion des effluents et des épandages). - Préparer l'agriculture et la viticulture au changement climatique (agroforesterie, préservation de la ressource en eau et limitation des prélèvements en eau notamment dans le maraichage, restauration des zones humides, protection des sols contre l'accroissement de l'Evapotranspiration, restauration du bocage, adaptation des bâtiments d'élevage aux fortes chaleurs) / co-bénéfice sur la séquestration carbone. - Développer la séquestration carbone, - Diminuer les émissions d'ammoniac 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Chambre Agriculture, GAB 44, Terres en Vie
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Favoriser la reprise des exploitations agricoles lors des départs à la retraite pour installer de jeunes agriculteurs plutôt que d'augmenter la taille des exploitations existantes (préempter éventuellement ; Favoriser et porter des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques). Etudier les possibilités de mises en place de baux-agroenvironnementaux ; Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts et communiquer sur les solutions alternatives Accompagner les changements de pratiques au-delà du zéro phyto pour multiplier les co-bénéfices sur la qualité de l'air, la ressource en eau.		
Calendrier	Année 1 : mise en place d'un comité de pilotage pour définir les priorités d'actions et les modalités de mise en œuvre. Mise en place d'un comité technique avec l'ensemble des partenaires Année 2 mise en œuvre des premières actions	Indicateurs de suivi	

Moyens humains		×			
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES				×	
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					

-- - + ++

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 1- DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ENTRE LES ENTREPRISES			
Objectifs et enjeux de l'action	Économiser la ressource, Créer des emplois, Réduire les émissions de GES et le coût de traitement des déchets Ancrer les entreprises sur le territoire comme maillon d'un écosystème		
Descriptif de l'action	- Réaliser le diagnostic des besoins de collecte et de tri des entreprises présentes sur le territoire, - Rechercher de partenariats ; - Former informer et sensibiliser initier et animer une démarche d'écologie industrielle et territoriale pour viser la mutualisation de l'énergie, de l'eau, des déchets et des matières premières Une réflexion est engagée sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, dont l'Agglo est partie prenante, mobilisant un certain nombre d'acteurs œuvrant sur la récupération et réparation et pour laquelle un pilote est à définir.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA (service développement économique, service environnement)	Partenaires	CCI, CMA, Chambre agriculture, collectivités, club d'entreprises, ADEME, associations locales (zéro déchets, les z'allumés du bocal,...), la CRESS, CD44, DDTM, DREAL, comité Leader
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Lien possible avec des partenaires extérieurs (cf. opération ADEME "TPE-PME Gagnants sur tous les coûts"), animation via les chambres consulaires ou les conseils de développement économique à l'échelle de la collectivité Inclure la mobilité dans les diagnostics et accompagner le développement de plan de mobilité inter-entreprise. Faire le lien avec les 7 piliers de l'économie circulaire pour l'ADEME : Approvisionnement durable, Eco-conception, Ecologie Industrielle, Economie de la Fonctionnalité, Consommation Responsable, Allongement de la durée d'usage et Recyclage		
Calendrier	Année 1 poursuite de la réflexion et structuration du réseau d'acteurs, action de sensibilisation.	Indicateurs de suivi	Tonnage de déchets évités, nbre d'entreprises actrices du dispositif ; nbre de nouveaux services rendus, nouvelles filières créées

Moyens humains	×					0,2 ETP
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie			×		
Production ENR					

-- - + ++

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 2-CREER UN RESEAU LOCAL DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Contribuer au développement de l'économie circulaire, Penser des synergies entre la collectivité, les entreprises et les acteurs associatifs afin de soutenir l'économie locale dans un modèle écologique et social vertueux		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer des acteurs de l'ESS notamment pour développer l'économie circulaire, - Elaborer d'un plan d'actions - Organiser un évènement de communication, échanges entre acteurs économiques désireux de s'engager dans une démarche RSE, acteurs associatifs et représentants des collectivités - Mettre en œuvre d'actions concrètes à titre d'expérimental (valorisation de déchets des entreprises par des acteurs de l'insertion, accueil de personnes en immersion, création d'un fond de dotation local ouvrant droit à la défiscalisation, visites de sites...) - Valoriser et communiquer sur les actions - Concevoir un tiers-lieu de l'ESS/RSE sur l'agglomération Quelques axes sont identifiés : la boucle alimentaire, le recyclage et le réemploi, la construction durable avec la valorisation de matériaux biosourcés.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA service environnement et développement économique	Partenaires	Département, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Clubs d'Entreprises, Les Récuper'acteurs du vignoble nantais, la Récupérette, le grand détournement, le Repair café, Mon Repair shop; la CRESS
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	(Veiller à l'exemplarité de l'évènement sur le plan environnemental (lieu accessible en mobilité douce, 0 déchet, approvisionnement bio et local (si alimentation prévue)), Concernant le Tiers lieu : choisir un lieu accessible en mobilité douce (en toute sécurité) et en TC)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre d'acteurs impliqués, réalisation concrètes Impacts pour les entreprises et associations en matière économique, environnementale... Processus de mutualisation engagés

Moyens humains	×					0,2 ETP
Moyens financiers			×			
Événementiel/communication : 10 000€/an Coordination/diagnostic/animation : 30 000€/an Construction d'un tiers lieu : 500 000€						

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR					
	--	-		+	++

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 3- DEVELOPPER LE REEMPLOI -			
Objectifs et enjeux de l'action	Économiser la ressource, Créer des emplois, Réduire les émissions de GES et le coût de traitement des déchets		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique autour du réemploi et la réparation, - Structurer le réseau d'acteurs ; - Favoriser et encourager la consigne de verre, - Créer une matériauthèque (type "la station-service" à Nantes) pour les particuliers et les professionnels, - Promouvoir l'application "Allo Voisin", - Saisir l'opportunité de la création d'une nouvelle déchetterie qui pourrait être une plateforme de l'économie circulaire <p>Une réflexion est engagée sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, dont l'Agglo est partie prenante, mobilisant un certain nombre d'acteurs œuvrant sur la récupération et réparation. Inscrire des clauses d'insertion dans le renouvellement des marchés de déchetteries</p>		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, service environnement	Partenaires	Département, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, Clubs d'Entreprises, collectif des Récuper'acteurs du vignoble nantais, la Récupérette, le grand détournement, le Repair café, Mon Repair shop;CRESS
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Créer ou promouvoir les ressourceries existantes sur le territoire en favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi Concernant la nouvelle déchetterie : favoriser la réhabilitation et en implantant ce projet sur des surfaces déjà artificialisées, dégradées ou polluées (friches...) pour éviter la consommation d'espaces)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Structuration du réseau d'acteurs, création de la matériauthèque ; tonnage détournés des déchetteries, Nbre d'agents formés au réemploi

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR					

-- - + ++

2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

ACTION 4- POURSUIVRE LES ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS			
Objectifs et enjeux de l'action	Économiser la ressource, Créer des emplois, Réduire les émissions de GES et le coût de traitement des déchets		
Descriptif de l'action	- Investir dans des broyeurs professionnels qui seraient itinérants dans les communes à disposition des habitants, - Développer le compostage collectif et individuel : du compostage collectif existe déjà sur la commune de Clisson, à généraliser.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, service environnement	Partenaires	Clisson Passion
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Développer des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire Favoriser l'usage des matériaux réutilisables, le recyclage avec exemplarité de l'EPCI et des communes lors de manifestation et de leurs activités		
Calendrier	Année 1 : information, sensibilisation et mobilisation des élus et agents des collectivités, définition des modalités d'itinérance des broyeurs, achat de broyeurs professionnels, Année 2 mise en œuvre	Indicateurs de suivi	Nombre de broyeurs achetés, nombre de communes participantes, nombre de personnes utilisant les broyeurs, volume de déchets verts

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR					
	--	-		+	++

AXE STRATEGIQUE 6

**DEVELOPPER LE POTENTIEL ENERGETIQUE RENOUVELABLE
DU TERRITOIRE**

AXE STRATEGIQUE 6 - DEVELOPPER LE POTENTIEL ENERGETIQUE RENOUEVELABLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL DU TERRITOIRE

1. Réaliser une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire
2. Création d'un comité technique pour la production d'ENR sur le territoire

OBJECTIF 2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUEVELABLES

1. Accompagner tous les projets de rénovation et de construction pour intégrer des énergies renouvelables (solaire, géothermie, ...)
2. Développer l'utilisation de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique)
3. Accompagner la filière agricole pour le développement de projets de méthanisation.
4. Favoriser le développement de l'énergie éolienne
5. Développer l'énergie hydraulique
6. Développer le stockage des énergies renouvelables

1 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL DU TERRITOIRE

ACTION 1 - REALISER UNE ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête de potentiel et d'intérêt pour une station GNV sur le territoire via un échange (ex. enquête, rencontre) avec les acteurs clés du territoire (opportunité d'un transporteur voyageur intéressé par une station publique) - Etudier le potentiel hydraulique du territoire, - Etudier le potentiel du bois-énergie du territoire - Mise à disposition du cadastre solaire réalisé par le SYDELA, - Étudier l'opportunité et la faisabilité de développer des réseaux de chaleur sur l'ensemble du territoire et notamment les zones d'activités économiques (chaleur fatale + ENR), étudier la possibilité de valoriser les biodéchets - Systématiser la réalisation d'une étude de faisabilité lorsque les opportunités sont reconnues. <p>Une étude de potentiel sur l'opportunité de développer les réseaux de chaleur sur quelques sites potentiels (notamment Clisson) a été réalisée par le SYDELA. Le SYDELA dispose d'un marché à bons de commande qui permet facilement et à moindre coût de réaliser ces études.</p>		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	SYDELA, Grdf
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Réalisation des études

Moyens humains	x					
Moyens financiers		x				

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			x		
Consommation d'énergie					
Production ENR				x	
	--	-		+	++

1 - AMELIORER LA CONNAISSANCE DU POTENTIEL DU TERRITOIRE

ACTION 2 - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs du territoire, animer le groupe d'acteurs pour faciliter l'émergence de projets ENR privés ou publics (visites de sites, réunion d'information), - Etudier les zones stratégiques pour le développement des énergies renouvelables - Mise en place d'un observatoire sur l'évolution de la production des énergies renouvelables sur le territoire, 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Partenaires économiques (entreprises, industriels, agricoles), collectivités, SYDELA, Département (coopmétha44), ADEME
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Eviter les zones Natura 2000, les zones de corridors écologiques, la proximité des sites patrimoniaux), sensibiliser sur les avantages de chaque type d'EnR par rapport aux énergies fossiles, ainsi que sur les potentiels impacts négatifs des EnR afin de développer des projets respectueux de l'environnement et du patrimoine du territoire (éviter l'éolien sur et à proximité des zones Natura 2000 et des corridors écologiques avifaune et chiroptères; tenir compte du patrimoine lors de l'implantation de panneaux solaires; éviter la proximité de milieux naturels sensibles, zones humides, cours d'eau dans les plans d'épandage...).		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Mise en place de l'observatoire

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR				×	
	--	-		+	++

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 1 - ACCOMPAGNER TOUS LES PROJETS DE RENOVATION ET DE CONSTRUCTION POUR INTEGRER DES ENERGIES RENOUVELABLES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES; Inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments, Développer l'autoconsommation		
Descriptif de l'action	- Diffuser le cadastre solaire, - Etudier le déploiement du photovoltaïque sur des espaces artificialisés ou délaissés inutilisables à d'autres usages (sols pollués, friches, ombrières sur parking, toitures), - Favoriser les projets d'installation d'ENR dans les documents d'urbanisme		
Articulation avec les politiques publiques	SRADDET		
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée / Civam Défi, Atlanbois, Atlansun, Sydela
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de projets accompagnés, évolution de la production d'ENR sur le territoire

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR				×	

-- - + ++

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 2 - DEVELOPPER L'UTILISATION DE L'ENERGIE SOLAIRE (PHOTOVOLTAÏQUE ET THERMIQUE)			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES; inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments, développer l'autoconsommation		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser le cadastre solaire, étudier le déploiement du photovoltaïque sur des espaces artificialisés ou délaissés inutilisables à d'autres usages (sols pollués, friches, ombrières sur parking, toitures), - Accompagner les citoyens pour favoriser leur implication dans les projets d'ENR (réunion d'information, création et mise à disposition de supports de communication, formation à destination des citoyens, participation financière aux études préalables pour les projets privés, capitalisation des projets (reproductibilité), - Accompagner les entreprises : prise en charge de l'étude de faisabilité sur les zones d'activités, note d'opportunité du SYDELA, démarchage des entreprises, organiser des réunions d'information. 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée (partie technique) co watt, réseau énergie citoyenne en pays de la Loire, SYDELA, Atlansun, CCI, club d'entreprises / Atlanbois et Civam Défi
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Anticiper et éviter la proximité avec les sites patrimoniaux (lien avec l'avis simple de l'ABF), Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Evolution de la production d'ENR, nombre de projets accompagnés

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			
variable en fonction des modalités d'accompagnement financier de la collectivité; + coût de formation					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR				×	

-- - + ++

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 3 - ACCOMPAGNER LA FILIERE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE METHANISATION

Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépense énergétique et les émissions de GES, Produire localement de gaz vert consommé sur le territoire, Produire des digestats afin d'améliorer les pratiques agricoles, Offrir de nouvelles opportunités au milieu agricole (vente de biogaz)		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information à destination des agriculteurs, des habitants, riverains, industriels, - Qualifier et quantifier le potentiel en fonction des intrants y associer une production de gaz vert, - Réaliser les études de faisabilité, - Accompagner les porteurs de projets, - Etudier la mise en place d'une régie autonome de production, - Etudier le potentiel de bio-déchets du territoire - Etudier les pistes de financement (investissement citoyens) 		
Articulation avec les politiques publiques	Feuille de route régionale de la transition énergétique		
Pilote	CSMA	Partenaires	coop métha, initiative citoyenne, Groupements agricultures, chambre agriculture, AILE, industries agroalimentaires, SYDELA
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	<p>Veiller à la cohérence avec en cohérence avec les stratégies de réduction de la production de déchets, Limiter l'apport de CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) pour réduire la concurrence avec l'alimentation Favoriser les petits projets d'unités pour éviter des flux de transports importants (liés à l'apport de déchets) Éviter les zones Natura 2000, milieux sensibles (zones humides) dans les plans d'épandage pour y limiter la pollution des sols et des eaux Anticiper les problématiques d'odeurs par la réalisation d'états initiaux olfactifs et diagnostics d'odeur, ainsi que les risques technologiques (fuites de gaz)</p>		
Calendrier	Année 1 réunion information, caractérisation du gisement, Année 2 premières études de faisabilité, visites de sites	Indicateurs de suivi	Nombre de réunions, nombre de projets réalisés, répercussions

			économiques sur les exploitations agricoles
--	--	--	---

Moyens humains	×				
Moyens financiers		×			
communication/ sensibilisation : 10 000 € soutien financier aux études à définir					

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES			×		
Consommation d'énergie					
Production ENR				×	
	--	-		+	++

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 4 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE EOLIENNE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES; inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation citoyenne dans le développement de projets éoliens, - Engager les citoyens dans les phases amont de développement d'un projet éolien (identifier un porteur de projet associatif ou un collectif citoyen, création d'une association citoyenne; - Organiser des réunions de concertation et de discussions avec les riverains), - Organiser une campagne de financement participatif, inclusion du collectif citoyen dans la gouvernance du projet (suivi technique, financier et reporting aux adhérents de l'association) - Préserver le potentiel de développement du grand éolien (document d'urbanisme) 		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Associations (cowatt, Alisée, habitants CSMA) Région CD44, ADEME, Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, SEM/Sydela
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	Définir des zones de développement éolien évitant les milieux sensibles : zones Natura 2000, corridors écologiques d'avifaune et chiroptères (notamment en lien avec la proximité du lac de Grand Lieu), sites patrimoniaux et préserver ces milieux (document d'urbanisme)		
Calendrier	année 1 : études et création de l'association; année 2 à 5 construction du projet, année 6 : mise en œuvre du premier parc éolien	Indicateurs de suivi	Nombre d'éoliennes mises en place, puissances installées

Moyens humains	×					Estimation 0,3 ETP/an
Moyens financiers	×					
communication : 8000 €						

Indicateurs d'impacts			×		
Emissions de GES					
Consommation d'énergie				×	
Production ENR			×		
	--	-		+	++

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 5 - DEVELOPPER L'ENERGIE HYDRAULIQUE			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre; inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments		
Descriptif de l'action	Réaliser une étude de potentiel hydraulique à l'échelle du territoire, identifier les lieux prioritaires et à potentiel important, réaliser une étude de potentiel des moulins et devis de réalisation de travaux, étude de rentabilité, recherche de financement.		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Région, CD 44, EPTB de la Sèvre Nantaise, agence de l'eau, propriétaires de moulins, associations des moulins
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	<p>Développer des microcentrales sur le réseau d'AEP et/ou d'eaux usées</p> <p>Éviter le déploiement de nouvelles installations sur cours d'eau</p> <p>Protéger et éviter les cours d'eau fragilisés (morphologie dégradée, étiages importants, enjeux de continuités écologiques...)</p> <p>Tenir compte et préserver les enjeux de biodiversité, de continuités écologiques aquatiques, de transfert sédimentaire, en cohérence avec les SAGE et le SDAGE Loire-Bretagne (notamment les dispositions visant à restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau)</p>		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude de potentiel du territoire, nombre de projets réalisés, production d'énergie hydraulique

Moyens humains	×					
Moyens financiers		×				Coût de l'étude, partenariat avec le SYDELA

Indicateurs d'impacts						
Emissions de GES		×				
Consommation d'énergie						
Production ENR		×				
	--	-		+	++	

2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

ACTION 6 - DEVELOPPER LE STOCKAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre; Inciter à intégrer systématiquement des énergies renouvelables dans les bâtiments		
Descriptif de l'action	En fonction de l'étude de potentiel, construire des barrages hydroélectriques		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA	Partenaires	Alisée
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Protéger et éviter les cours d'eau fragilisés (morphologie dégradée, étiages importants, enjeux de continuités écologiques...) Tenir compte et préserver les enjeux de biodiversité, de continuités écologiques aquatiques, de transfert sédimentaire, en cohérence avec les SAGE et le SDAGE Loire-Bretagne (notamment les dispositions visant à restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau)		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de barrages hydrauliques construits, puissance installées

Moyens humains	×					
Moyens financiers			×			

Indicateurs d'impacts					
Emissions de GES		×			
Consommation d'énergie					
Production ENR		×			
	--	-		+	++

AXE STRATEGIQUE 7

**ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

AXE STRATEGIQUE 7- ATTENUER LA VULNERABILITE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

1. Mettre en place une politique globale de gestion de la quantité d'eau
2. Encourager la récupération d'eau par les habitants
3. Favoriser l'infiltration de l'eau

OBJECTIF 2 - PRESERVER LA BIODIVERSITE ET

DEVELOPPER LA SEQUESTRATION CARBONE

1. Développer l'agro-foresterie et la plantation de haies
2. Développer l'éco-pâturage pour nettoyer les zones en friche
- 3.

1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 1- METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE GLOBALE DE GESTION DE LA QUANTITE D'EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la vulnérabilité du territoire et les tensions sur la ressource en eau sensibiliser et faire prendre conscience de la nécessité de préserver la ressource en eau		
Descriptif de l'action	- Réaliser le diagnostic de consommations et d'usages (piscine, STEP, carrières, eaux industrielles, agriculture, ...) et de la ressource en eau, en s'appuyant sur les études déjà menées afin d'avoir une connaissance précise de la ressource en eau sur le territoire, des prélèvements qui sont faits, afin d'anticiper les éventuelles tensions sur la ressource si nécessaire compléter ce diagnostic par des études - Identifier un plan d'actions		
Articulation avec les politiques publiques	Politique du cycle de l'eau de la CSMA		
Pilote	CSMA	Partenaires	Atlantic'eau, chambre agriculture, DDTM
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Etudier la possibilité de réutilisation des eaux usées épurées		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Diagnostic réalisé, mise en place d'une stratégie pour limiter les conflits

Moyens humains	×						
Moyens financiers	×						Besoin d'études complémentaires à déterminer

1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 2 - ENCOURAGER LA RECUPERATION D'EAU PAR LES HABITANTS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la vulnérabilité du territoire et les tensions sur la ressource en eau, développer la récupération et le stockage de l'eau de pluie sur les bâtiments publics et privés pour les usages non alimentaires		
Descriptif de l'action	- Communiquer auprès des particuliers sur les récupérateurs d'eau de pluie (intérêts, aides existantes); faciliter l'organisation de commande groupée des récupérateurs - Sensibiliser à la réduction des consommations, à la sobriété et à l'adaptation des pratiques (arrosage en dehors des périodes chaudes de la journée...)		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Agence de l'eau
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de récupérateurs mis en place ; volume d'eau récupéré, nombre d'actions de communication

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					
en fonction des outils de communication utilisés moyens humains internes (PCAET, communication, cycle de l'eau)						

1 - PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

ACTION 3 - FAVORISER L'INFILTRATION DE L'EAU			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau		
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les matériaux et techniques, - Favoriser les revêtements perméables, - Limiter l'imperméabilisation des sols en limitant l'artificialisation des sols et en intégrant des prescriptions dans les documents d'urbanisme et dans les cahiers des charges destinés aux aménageurs, ... 		
Articulation avec les politiques publiques	SCoT, cycle de l'eau de Clisson Sèvre Maine Agglo		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation	Exemples de prescriptions : coefficients de biotope, la conservation de parcelles végétalisées dans les zones urbanisées, la gestion des eaux pluviales à la parcelle alternative au rejet au réseau, le maintien des zones humides, la possibilité de développer des toitures végétalisées		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Evolution des pratiques d'aménagement, diffusion et partage des bonnes pratiques

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					
en fonction des outils de communication utilisés moyens humains internes (PCAET, communication, cycle de l'eau)						

2- PRESERVER LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPER LA SEQUESTRATION CARBONE

ACTION 1- DEVELOPPER L'AGROFORESTERIE ET LA PLANTATION DE HAIES			
Objectifs et enjeux de l'action	Préserver la biodiversité, Développer le stockage du carbone, Développer la production de bois énergie, Améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols		
Descriptif de l'action	- État des lieux des zones possibles pour une implantation de haies bocagères, et pour l'agroforesterie ; identification des acteurs concernés (publics et privés), informer et sensibiliser sur les enjeux. - Lancer un programme de replantation de bois/haies à l'échelle des communes/ aggro		
Articulation avec les politiques publiques	PLU		
Pilote	CSMA, communes	Partenaires	Chambre agriculture, CIVAM, SAFER, ONF, Le Département, Terres en Vie, Horizon Bocage
Modalités de mise en œuvre	Cf : contribution des habitants.		
Conditions de réalisation	En cohérence avec les enjeux de biodiversité (favoriser la diversité d'espèces végétales plantées) et d'adaptation au changement climatique (espèces locales, peu sensibles au stress hydrique, peu allergisantes) S'inspirer du programme Breizh Bocage en Bretagne Concernant la valorisation de la ressource : limiter à la filière bois-énergie les déchets d'entretien des haies et favoriser la filière bois d'œuvre. La gestion de la ressource en bois devra se faire de manière à assurer sa pérennité et sa durabilité.		
Calendrier		Indicateurs de suivi	Nombre de km linéaire de haies plantées, surface de bois plantée

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					
En fonction des outils de communication utilisés Moyens humains internes (PCAET, communication, cycle de l'eau)						

2- PRESERVER LA BIODIVERSITE ET DEVELOPPER LA SEQUESTRATION CARBONE

ACTION 2 - DEVELOPPER L'ECO-PATURAGE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PUBLICS			
Objectifs et enjeux de l'action	Réduire la consommation d'énergie Diminuer les émissions de GES Eviter l'utilisation d'engins motorisés pour l'entretien de ces espaces,		
Descriptif de l'action	- Identification des espaces en friche pouvant être entretenus par écopâturage, - Pose de clôture autour des espaces à entretenir, - Prestation de prêts de moutons, suivi de la prestation		
Articulation avec les politiques publiques			
Pilote	CSMA et communes	Partenaires	Entreprises d'éco-pâturage
Modalités de mise en œuvre			
Conditions de réalisation			
Calendrier	Année 1 : identification des espaces pouvant être éco-paturés; Année 2 pose des clôtures et location des animaux , années suivantes : suivi de la prestation	Indicateurs de suivi	Nombre de m ² entretenus en éco pâturage.

Moyens humains	×					
Moyens financiers	×					
en fonction des outils de communication utilisés moyens humains internes (PCAET, communication, cycle de l'eau)						

CH!



CLISSON, SÈVRE & MAINE | **CH!** 15 rue des Malifestes - CS 89409 - 44194 Clisson Cedex - tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne